

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 17-03

New Millennium Iron Corp. annonce les résultats de son assemblée générale annuelle

CALGARY, Alberta, Canada (Marketwired – le 21 juin 2017) – New Millennium Iron Corp. (« NML » ou la « société ») (TSX : NML) vient d'annoncer les résultats de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de NML tenue le 21 juin 2017 (« l'assemblée ».) 32 actionnaires détenant un total de 77 193 141 actions ordinaires de la société ont été représentés à l'assemblée en personne ou par procuration, représentant environ 42,64% des votes totaux rattachés à toutes les actions ordinaires de la société émises et en circulation à partir de la date de clôture des registres le 15 mai 2017. Le vote sur toutes les questions lors de l'assemblée a été mené par scrutin autre que le renouvellement des vérificateurs qui a été adopté par vote à main levée.

En ce qui concerne l'élection des administrateurs, sept candidats ont été considérés par la direction. Deux candidats supplémentaires ont été présentés lors de l'assemblée par M. Dean Journeaux, un actionnaire de la société qui a donné un préavis de nomination d'administrateurs à la société le 8 mai 2017, conformément au règlement sur les préavis de la société (voir [CP 17-02](#) en date du 18 mai 2017). M. Journeaux a présenté sa candidature ainsi que celle de Robert Martin pour élection au conseil d'administration. Par conséquent, neuf candidats étaient considérés pour l'élection de sept postes d'administrateurs. Lors de l'assemblée, six des candidats de la direction ont été élus, soit Sandip Biswas, Dibyendu Bose, Chanakya Chaudhary, Mario Caron, W. Scott Leckie et Daniel P. Owen en même temps que Dean Journeaux. Les votes exprimés par les actionnaires présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée pour l'élection d'administrateurs ont été les suivants :

	VOTES POUR	ABSTENTIONS
Sandip Biswas	93,33% (69 859 137)	6,67% (4 990 643)
Dibyendu Bose	93,34% (69 861 637)	6,66% (4 988 143)
Chanakya Chaudhary	93,33% (69 859 137)	6,67% (4 990 643)
Kevin Bullock	87,84% (22 274 416)	12,16% (3 082 318)
Mario Caron	95,59% (71 547 357)	4,41% (3 302 423)
W. Scott Leckie	94,65% (68 857 269)	5,35% (3 892 206)
Daniel P. Owen	95,87% (69 748 419)	4,13% (3 001 056)
Dean Journeaux	100% (49 503 213)	0,00% (0)
Robert Martin	100% (2 100 305)	0,00% 0

Lors de l'assemblée, les actionnaires ont également approuvé une résolution concernant la reconduction de Raymond Chabot Grant Thornton LLP, Comptables professionnels agréés, Montréal, Québec, en tant que vérificateurs de la société.

Avant l'Assemblée, M. Howard Lutley, membre du Conseil depuis octobre 2015 et président du Conseil depuis mai 2016, avait annoncé qu'il n'allait pas se présenter pour une réélection. Le Conseil d'administration et la direction de NML ont profité de l'occasion de reconnaître et de remercier M. Lutley pour son leadership durant une importante période de transition de la société.

Le Conseil a aussi remercié M. Kevin Bullock, un administrateur indépendant depuis août 2015, de sa contribution et de sa gouvernance à divers niveaux.

À propos de New Millennium Iron Corp.

La société est une société canadienne de développement de minerai de fer avec de vastes propriétés dans la principale région de minerai de fer du Canada, la fosse du Labrador, chevauchant la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la province de Québec, dans la région de Menihek près de Schefferville, Québec. La région des activités de la société est reliée à un réseau ferroviaire de transport lourd bien établi jusqu'au port de Sept-Îles, Québec.

La société est en partenariat stratégique avec Tata Steel, un sidérurgiste mondial et un chef de file de l'industrie. Tata Steel possède environ 26,2% de la société et constitue son plus grand actionnaire.

NML a une participation minoritaire dans Tata Steel Minerals Canada (« TSMC »), qui est propriétaire exploitant d'un projet de minerai de fer à enfournement direct (« DSO » pour Direct Shipping Ore) dans la région de Schefferville/Menihek de la fosse du Labrador au Canada. Le projet DSO produit et expédie des fines pour agglomération. Des filiales de Tata Steel et du mandataire du gouvernement du Québec, Investissement Québec, sont aussi des actionnaires de TSMC.

Au-delà de TSMC, la société offre un autre potentiel de développement grâce à des propriétés riches en taconite de longue durée capables de produire des boulettes de haute qualité et du minerai à bouleter afin de répondre aux besoins des sidérurgistes avec des installations de fabrication de fer soit à haut-fourneau ou à réduction directe. Deux de ces gisements – LabMag et KéMag – ont fait l'objet des études de faisabilité de développement à grande échelle effectuées par la société et Tata Steel et publiées en mars 2014.

Ayant ces résultats des études de faisabilité comme fondement et toutes les propriétés riches en taconite maintenant explorées conformes au Règlement 43-101, la société peut optimiser sa stratégie de développement de taconite et se concentrer à un plus petit projet nommé l'initiative du projet NuTac qui faciliterait l'entrée sur le marché. Une étude de pré-faisabilité pour ce projet a été effectuée et publiée en juin 2016.

La mission de NML est d'ajouter de la valeur pour ses actionnaires à travers le développement responsable de la Chaîne ferrifère Millennium et d'autres projets de minerai de fer pour créer une nouvelle source de matières premières pour les industries mondiales du fer et de l'acier. Dans le contexte du marché actuel, NML continue d'implémenter des mesures pour conserver ses liquidités, tout en protégeant ses concessions minières et sa position au niveau du développement de minerai de fer et en conservant les liquidités suffisantes jusqu'à ce que la société ait la possibilité d'obtenir du financement additionnel et puisse ainsi faire avancer sa stratégie de développement.

Pour plus d'information, veuillez consulter www.NMLIron.com, www.tatasteel.com et www.tatasteelcanada.com.

Énoncés prévisionnels

Ce communiqué de presse contient des énoncés et des renseignements sur nos prévisions (nommés collectivement « énoncés prévisionnels ») aux termes de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Tous les énoncés qui ne concernent pas des faits historiques ou actuels sont considérés comme prévisionnels. En règle générale, on reconnaît l'information prévisionnelle à l'emploi du conditionnel, du subjonctif, du futur ou de termes comme « pouvoir », « devoir », « tabler sur », « s'attendre à », « croire », « prévu », « poursuivre », « continuer », « stratégie », « potentiel », « projets », « croissance », « profiter de », « estimer », « bien placé », et d'autres mots similaires qui laissent supposer des résultats futurs. En particulier, le présent communiqué de presse peut contenir des énoncés prévisionnels relatifs aux possibilités à venir, aux stratégies d'affaires, à l'exploration minière, aux plans de développement et de production ainsi qu'aux avantages concurrentiels.

Les énoncés prévisionnels relatifs à NML s'appuient sur certaines attentes et hypothèses clés de la société en ce qui a trait au rendement financier anticipé, aux perspectives commerciales, aux stratégies, à l'évolution en matière de réglementation, aux taux de change, à la législation fiscale, au caractère suffisant des dépenses en capital inscrites au budget dans le cadre des activités planifiées, à la disponibilité et au coût de la main-d'œuvre et des services ainsi qu'à la capacité à financer nos activités dans des conditions acceptables, aux résultats réels des projets d'exploration et de mise en valeur équivalant ou supérieurs aux estimations des rapports techniques ou des activités précédentes et aux futurs frais et dépenses reposant sur les frais et dépenses historiques corrigés en fonction de l'inflation, tous pouvant évoluer selon la conjoncture et les retards possibles. Même si la direction de NML juge ces hypothèses raisonnables au regard des renseignements dont elle dispose, elles peuvent se révéler erronées.

Du fait de leur nature même, les énoncés prévisionnels comportent des risques et des incertitudes qui leur sont inhérents (à la fois précis et généraux) et sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Il convient de ne pas accorder une confiance excessive aux énoncés prévisionnels, plusieurs facteurs importants pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats réels et les croyances, les plans, les objectifs, les attentes et les anticipations, les estimations et les intentions exprimées dans les énoncés prévisionnels, notamment l'incapacité de NML à continuer de respecter les exigences réglementaires, les facteurs généraux liés à la conjoncture et au marché, y compris la concurrence commerciale, les changements apportés aux règlements gouvernementaux ou aux lois fiscales; les incertitudes politiques et sociales d'ordre général; la fluctuation des prix du minerai de fer et de l'acier; les incertitudes quant à l'interprétation des résultats de forages et d'autres essais; les taux de récupération; les résultats réels des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation; les modifications des paramètres des projets à mesure de l'affinement des plans; les accidents et autres risques inhérents au secteur minier; le manque d'assurance; les retards ou l'absence d'approbation du conseil d'administration ou des organismes de réglementation; les changements apportés à la législation, y compris aux lois environnementales, touchant NML; l'échelonnement et la disponibilité du financement externe dans des conditions acceptables; les conclusions ou les estimations des études de faisabilité, de pré faisabilité ou d'autres évaluations économiques; le manque de main-d'œuvre qualifiée et compétente ou la perte d'employés clés; de même que certains points détaillés au cours de l'année dans les états financiers intérimaires et annuels de la société, dans le rapport de gestion discutant et analysant ces états financiers, et dans la notice annuelle, tous ces documents étant déposés et disponibles pour examen sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Nous rappelons au lecteur que la liste qui précède n'est pas exhaustive.

L'ensemble des énoncés prévisionnels contenus dans ce communiqué de presse doivent être expressément considérés à la lumière de la présente mise en garde. Les énoncés prévisionnels contenus dans ce communiqué sont faits en date de celui-ci et la société ne mettra pas nécessairement à jour ces renseignements, pour refléter de nouvelles informations ou événements ultérieurs, à moins que la législation relative aux valeurs mobilières ne l'exige.

Contacts :

Ernest Dempsey
Chef de la direction

Tél : (514) 935-3204, poste 349